



Communiqué de presse
Paris, le 13 décembre 2019

Les associations de courtiers en crédit appellent à maintenir la liberté de choix des emprunteurs, et leur capacité à trouver les meilleurs produits

Compte tenu de l'attitude de certains établissements bancaires envers les intermédiaires en crédit, les associations représentatives de l'intermédiation bancaire se sont réunies et constatent une pression tendant à limiter la concurrence et la liberté de choix des emprunteurs. Explications.

Les remontées d'informations nombreuses et factuelles de leurs adhérents, les conventions supprimées unilatéralement et souvent sans préavis, les refus de certains établissements bancaires de travailler avec les intermédiaires IOBSP, la communication ouverte de certains établissements dénigrant le courtage, ont amené l'AFIB, l'ANACOFI IOBSP, la CNCEF Crédit, la CNCGP, La Compagnie IOBSP à réagir.

Confrontées à des taux historiquement bas, à un poids réglementaire et financier de plus en plus lourd, les banques cherchent à restaurer leurs marges. Mais ces établissements maintiennent une posture commerciale offensive, en pratiquant des barèmes de taux toujours plus bas et en cherchant toujours à gagner des parts de marché. Il est donc paradoxal de constater qu'en parallèle les mêmes établissements cherchent à limiter le rôle des intermédiaires, avec résiliation de conventions, en occultant totalement le rôle fondamental du courtier dans l'accompagnement du consommateur.

Ce qui est en jeu est ni plus ni moins que la capacité pour les emprunteurs d'avoir accès à la totalité de l'offre du marché et de pouvoir faire jouer la concurrence, en crédit et en assurance du crédit. En cherchant à exclure les courtiers par lesquels passent aujourd'hui 40% de la production de crédit, c'est la liberté de choix des consommateurs qui est menacée. Plus de 10 000 professionnels, sur le terrain, guident et accompagnent ainsi les clients dans le maquis des offres.

Ces constats ont amené l'ensemble des associations représentatives de l'intermédiation bancaire à prendre une position commune pour agir collectivement auprès de toutes les instances et



demander le respect de leur statut et de la loi. Accompagnateurs de croissance, les courtiers concrétisent les projets de leurs clients, en tenant compte de leurs profils et de leur connaissance de la matière financière. Enfin, les courtiers en crédit, par leur approche client pédagogique et personnalisée accompagnent leurs clients, dans la gestion de leur budget et de leurs projets de vie. Cette relation humaine repose sur une vraie création de valeurs.

En conclusion, les associations représentatives de l'intermédiation bancaire souhaitent le rétablissement de relations harmonieuses de partenariat avec les établissements bancaires dans le dialogue et la concertation dans l'intérêt des clients et d'une saine concurrence.

Contact presse : AFIB

T : 01 39 12 20 02
bureau@afib-iob.net

Contact presse : Anacofi IOBSP

Marie LALANDE
T : 01 40 02 03 74
m.lalande@anacofi.asso.fr

Contact presse : CNCEF Crédit

Cyrille DARRIGADE
T : 06 20 17 40 41
cyrille.darrigade@gmail.com

Contact presse : CNCGP

Catherine BESNARD
T : 01 42 56 76 50
catherine.besnard@cncgp.fr

Contact presse : La Compagnie IOBSP

Patricia PIETRIGA
T : 06 07 76 72 88
contact@lacie-iobsp.fr